

dans les tribus des diverses nations, car les Sauvages Hurons, Outaouais, Nipissiriniens, Montagnais, et Algonquins de l'Isle fréquentaient les Trois-Rivières et s'y rencontraient en caravanes nombreuses. Le Père Buteux fit un jour réciter les prières par ceux qui étaient chrétiens ; il s'aperçut que dans la petite chapelle de la Conception l'on parlait six langues. La crédulité de ces nations était partout égale, et jamais les circonstances n'avaient été moins favorables pour faire entrer le sens commun dans leurs esprits superstitieux. Un vieillard montagnais disait à Makeabichtichiou : Avant l'arrivée des robes-noires, les Français qui étaient dans ce pays mouraient souvent ; depuis qu'elles sont ici, ils ne meurent plus ; il faut qu'elles sachent quelque chose qui conserve leur nation.¹

A la vérité, les Sauvages se décimaient par la maladie, et les Français n'en ressentaient aucune atteinte. Il fallut déployer beaucoup d'éloquence et de raisonnement pour les satisfaire et ne pas mettre la vie des missionnaires de leur pays en danger.

La concession du petit fief Pachirini, par M. de Montmagny aux révérends Pères Jésuites, porte la date du 26 août 1637. Son étendue n'est que de onze perches de front au fleuve sur trente-quatre perches de profondeur. Il consistait dans l'origine en quatre perches de front sur huit de profondeur et vingt toises carrées y ajoutées, — borné au nord-est par la rue Saint-Louis, au sud-est par la rue Saint-Antoine (aujourd'hui du Collège,) au front par le sentier qui le sépare de la palissade de la place, et en arrière par la rue Notre-Dame. Le document porte que le fief forme un carré compris entre deux lignes parallèles, longues chacune de trente-quatre perches, courant du front à l'arrière et ayant entre elles une espace de onze perches. Le contenu de ce terrain était donc de trois arpents et soixante-et-quatorze perches carrés. Concédé aux Jésuites avec les mêmes droits et privilèges qu'à ceux attachés à la seigneurie de Sillery.²

Nous avons déjà dit que, selon toutes les probabilités, la chapelle était placée sur ce fief ; la concession paraît enlever le dernier doute à cet égard, puisque les autres terres des Pères Jésuites n'étaient pas occupées avant cette époque. Si l'on calcule que la mort de Champlain et la lenteur des communications avec la France ont causé quelque retardement dans l'obtention du titre, l'on

¹ Ferland, p. 290.

² Dictionnaire topographique de Bouchette, Londres, 1832.